

Considérant le nombre exponentiel des éoliennes sur le département de l'Aude (*l'Aude étant le département comprenant le plus d'éoliennes dans la région Occitanie*).

Considérant que ce type de projet peut avoir un effet négatif sur les valeurs foncières, les valeurs économiques, le tourisme vert, l'œnotourisme, et peut freiner le développement économique du territoire.

Considérant que ce projet participe au mitage éolien du département.

Considérant que ce projet participe à la rupture des rapports d'échelles que ce soit pour la plaine viticole de l'Aude ou pour l'ensemble du petit parcellaire du piémont d'Alaric.

Considérant que ce type de projet situé en plaine viticole, s'il parvenait à se réaliser, pourrait constituer un préalable à d'autres projets de même type sur la plaine viticole impactant fortement les communes de Blomac, Capendu, Marseillette, Barbaira, Floure et Trèbes.

Vu les points exposés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Affirme** son opposition à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Moux, et plus largement sur l'ensemble des territoires avoisinants
- **Déplore** les procédés mis en place par les sociétés privées sans consultation préalable des élus et des citoyens des communes impactées.
- **Demande** la prise en compte de ces éléments par les services de l'Etat, et d'en assumer toutes les conséquences en cas d'implantation,
- **Charge** Monsieur le Maire de faire remonter cette motion à Monsieur le Maire de la commune de Moux, au commissaire enquêteur, aux représentants de l'Etat, et aux élus départementaux et Régionaux.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus,

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Philippe RAPPENEAU
